

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 mai 2026

POUR UNE MONTAGNE VIVANTE ET SOUVERAINE - (N° 2755)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 165

présenté par
M. Jean-Pierre Vigier

à l'amendement n° 158 (Rect) de M. Ceccoli

APRÈS L'ARTICLE 6

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.
--